

*Questions au Feuilleton*

4. 205,240 sacs de blé ont été enregistrés dans le premier cas.

L'EAU—LE NIVEAU ACCEPTABLE DE RADIONUCLÉIDES

Question n° 2748—**M. Francis:**

Quel est le niveau maximal permissible de concentration radioactive dans l'eau destinée à la consommation humaine et de quelle façon ce niveau est-il déterminé, étant donné qu'on sait peu de choses sur les effets à long terme d'une faible exposition de l'homme au rayonnement?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Le gouvernement n'a pas défini le niveau maximum acceptable de radionucléides dans l'eau de consommation. Les doses maximales autorisées, établies dans les Règlements de contrôle de l'énergie atomique concernent autant les cas d'exposition aux radionucléides dans l'eau de consommation que les expositions à d'autres sources de rayonnement.

SAMSON—LES EMPLOYÉS CIVILS

Question n° 2863—**M. Forrestall:**

Le ministre de la Défense nationale peut-il nous assurer de la permanence des employés civils du MDN travaillant présentement au système des communications après la mise en place de SAMSON, en particulier ceux qui résident actuellement dans les provinces de l'Atlantique?

**L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale):** Le programme SAMSON ne sera pas mis en œuvre complètement avant 1977 au plus tôt et le nombre d'employés civils exigé par le système n'a pas encore été déterminé.

SEA—LE PERSONNEL DES TECHNICIENS

Question n° 2864—**M. Brisco:**

1. Combien d'aéroports du Canada ne comptent pas parmi leur personnel des techniciens de présentation SEA?

2. Dans ces aéroports, qui fournit alors les services des communiqués météorologiques pour l'aéronautique dans les stations de radio aéronautique?

3. Quels sont les aéroports visés par les parties 1 et 2?

**M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement):** 1. Le nombre d'aéroports du Canada qui ne comptent pas parmi leur personnel des techniciens de présentation du SEA est très élevé et varie continuellement à mesure que de nouveaux aéroports reçoivent leur permis du ministère des Transports. Il y a des bureaux météorologiques du SEA pourvus de techniciens de présentation dans 57 aéroports principaux du Canada.

2. Les services certifiés de renseignements météorologiques avant le vol, du SEA, sont fournis par le personnel de l'ACTA, de Transports Canada, dans les stations de radio aéronautique désignées.

3. Partie 1—Aéroports pourvus de techniciens de présentation du SEA Brandon (Man.), Calgary (Alb.), Castlegar (C.-B.), Churchill (Man.), Dauphin (Man.), Edmonton (Alb.), Edmonton/zone industrielle (Alb.), Fort Nelson (C.-B.), Fort St. John (C.-B.), Fredericton (N.-B.), Frobisher (T.N.-O.), Gander (T.-N.), Goose (T.-N.), Halifax (N.-E.), Hamilton (Ont.), Inuvik (T.N.-O.), Kamloops (C.-B.), Kelowna (C.-B.), Kingston (Ont.), Kitchener/Waterloo-Wellington (Ont.), Lethbridge (Alb.), London (Ont.), Matagami (Québec), Moncton (N.-B.), Montréal (Québec), North Bay (Ont.), Ottawa (Ont.), Peace River

[M. MacEachen.]

(Alb.), Penticton (C.-B.), Peterborough (Ont.), Port Hardy (C.-B.), Prince-Albert (Sask.), Prince-George (C.-B.), Québec (Québec), Régina (Sask.), Resolute (T.N.-O.), Saint-Jean (N.-B.), Sarnia (Ont.), Saskatoon (Sask.), Sault-Sainte-Marie (Ont.), Sept-Îles (Québec), St. Catharines (Ont.), Saint-Hubert (Québec), Saint-Jean (T.-N.), Sudbury (Ont.), Sydney (N.-É.), Terrace (C.-B.), Thunder Bay (Ont.), Toronto (Ont.), Île de Toronto (Ont.), Val-d'Or (Québec), Vancouver (C.-B.), Victoria (C.-B.), Whitehorse (Yukon). Partie 2—Aéroports dont les services de renseignements météorologiques avant le vol sont fournis par le personnel de l'ACTA: Lynn Lake (Man.), Timmins (Ont.), Wabush (T.-N.).

BRISE-GLACES—LA CATÉGORIE R

Question n° 2906—**M. Forrestall:**

La réduction de 5 millions de dollars des dépenses du ministère des Transports pour les brise-glaces de catégorie R retardera-t-elle le programme et, dans l'affirmative, quelle sera la durée de ce retard?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** 1. Après une étude des priorités des programmes au sein du ministère et de la capacité du chantier naval à respecter les calendriers de livraison, le ministère a demandé et a obtenu l'approbation du Conseil du Trésor pour répartir la réduction de 5 millions de dollars exigée sur les affectations de capital à la marine plutôt que d'effectuer cette réduction seulement sur le contrat de la catégorie R. On s'attend donc que la réduction exigée n'affectera pas le programme des brise-glaces de catégorie R.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU  
GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M<sup>me</sup> Morin, reprend l'étude, interrompue le 24 juillet, du bill C-66, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise, présenté par M. Turner (Ottawa-Carleton).

Sur l'article 1—Essence.

**M. Towers:** Madame le président, j'ai proposé hier que nous apportions un amendement au bill à l'étude, le bill C-66. A mon avis, il s'agit d'un amendement très important. Je me souviens qu'à deux reprises, le ministre des Finances a modifié la politique qu'il avait annoncée à la demande de l'opposition officielle, ce dont nous lui sommes très reconnaissants.

La première fois, c'est quand il a présenté la mesure exemptant de l'impôt sur les gains de capitaux les fermes transmises du père au fils au décès du père. A cette époque, le ministre a cru répondre à notre demande. Quand nous lui avons fait remarquer que la modification était insuffisante, car l'exemption devrait pouvoir s'appliquer si le transfert de propriété se faisait du vivant du père et du fils, le ministre a suivi notre conseil. L'autre fois, c'était pour le budget du 23 juin; le ministre a supprimé les droits sur les recueils d'hymnes avec ou sans musique imprimée en vertu du numéro 17210-1 du tarif des douanes.